

Le 12 septembre 2016

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TROIS-PISTOLES**

À une séance régulière du Conseil municipal de la Ville de Trois-Pistoles tenue le 12 septembre 2016 à 19 h 30 en la salle du conseil située à l'hôtel de ville et à laquelle sont présents :

Mme Marie LeBlanc, conseillère
Mme Micheline Lepage, conseillère
Mme Jacinthe Veilleux, conseillère
M. Frédéric Lagacé, conseiller
M. Réjean Rioux, conseiller
M. Maurice Vaney, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Jean-Pierre Rioux, maire.

Sont également présents Mme Pascale Rioux, directrice générale et greffière adjointe, M. Daniel Thériault, trésorier, et Benoit Rheault, greffier.

Six citoyens assistent à l'assemblée.

13 250

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Micheline Lepage

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

13 251

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AOÛT 2016

Il est proposé par Réjean Rioux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016.

ADOPTÉE

13 252

3. ADOPTION DES DÉBOURSÉS D'AOÛT 2016

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles approuve et autorise le paiement des déboursés du mois d'août 2016 au montant total de 635 677,27 \$.

ADOPTÉE

13 253

4. RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES NOTRE-DAME EST ET JEAN-RIOUX : DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 3

ATTENDU QUE l'entreprise «Construction L.F.G. inc.» a présenté le décompte progressif no 3 au montant de 971 850,13 \$ (taxes incluses) pour les travaux exécutés en date du 1^{er} septembre 2016 pour la réfection d'une partie des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est;

ATTENDU QUE le Maître d'œuvre (ingénieur de WSP Canada inc.) a procédé à la vérification des quantités et des montants inscrits à ce décompte et qu'ils sont jugés représentatifs de l'envergure des travaux réalisés en cette date;

ATTENDU QUE le Maître d'œuvre a recommandé l'approbation du paiement de ce décompte progressif ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement par ce Conseil,

Que : La Ville de Trois-Pistoles autorise le paiement à «Construction L.F.G. inc.» du décompte progressif no 3 pour les travaux réalisés en date du 1^{er} septembre 2016 au montant de 971 850,13 \$ (taxes incluses), sous réserve des dépôts des quittances des sous-traitants tel que prévu à la clause 9.1.4 du devis;

Que : Cette dépense soit financée par le Règlement no 811 décrétant une dépense de 8 400 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation du projet «Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux».

ADOPTÉE

5. FRAIS D'INGÉNIERIE DU PROJET DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RUES JEAN-RIOUX ET NOTRE-DAME EST

ATTENDU QU'en 2011 la Ville de Trois-Pistoles a procédé par appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels reliés à la réfection de la rue Jean-Rioux et d'une partie de la rue Notre-Dame Est;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, par la résolution no 12 158, le contrat a été octroyé à Genivar (aujourd'hui WSP Canada inc.), l'entreprise ayant obtenu le meilleur pointage dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU QUE depuis l'octroi de ce contrat, différentes modifications ont été apportées au projet soit, notamment :

- La scission du projet en deux phases distinctes, en particulier en raison des demandes en ce sens formulées par les autorités gouvernementales;
- D'autres modifications demandées par la Ville, notamment quant à une traversée de la voie ferrée par une conduite d'aqueduc et l'ajout d'aménagements d'architecture du paysage aux travaux;

ATTENDU QUE ces modifications ont nécessité l'adaptation et la modification des plans et devis réalisés par Genivar (WSP Canada inc.);

ATTENDU la période prévue pour l'exécution des travaux (principalement en 2016 au lieu de 2012);

ATTENDU le 2^e alinéa de l'article 573.3 et l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles ratifie les modifications demandées à WSP Canada inc. aux plans et devis selon ce qui est indiqué, notamment, au préambule de la présente résolution et à la lettre transmise par WSP le 7 mars 2016;

Qu'en conséquence, le Conseil accepte d'acquitter un montant de 53 417 \$ (plus taxes) à WSP Canada inc., pour l'adaptation et la modification des plans et devis de l'actuel projet;

Que : le Conseil accepte par ailleurs d'acquitter une somme de 4 800 \$ (plus taxes) pour les honoraires de WSP Canada inc. concernant les visites et rencontres requises par le Conseil pour l'actuel projet;

Que : le Conseil révisé les honoraires de surveillance de l'actuel projet par WSP Canada inc., soit à 5 444 \$ sur une base hebdomadaire, ce qui représente les honoraires de 2013 actualisés à 1,5 % par année;

Que : ces dépenses soient financées par le Règlement no 811 décrétant une dépense de 8 400 000 \$ et un emprunt du même montant pour la réalisation du projet « Réfection d'une partie des rues Notre-Dame Est et Jean-Rioux ».

ADOPTÉE

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 814 CONCERNANT UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 719

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 8 août 2016 ;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite modifier le «Règlement no 719 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire» afin de déléguer à la directrice générale la responsabilité de former tout comité de sélection requis par la Loi dans le cadre d'un appel d'offres ;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit document et renoncent à sa lecture et ce, conformément à l'article 356 de la loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE le greffier a mentionné l'objet du règlement, sa portée et son coût ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte le «Règlement no 814 concernant une délégation de pouvoir et modifiant le règlement no 719».

ADOPTÉE

13 256

7. ENTENTE DE FINANCEMENT D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Pistoles souhaite participer au financement d'une borne de recharge publique sur son territoire afin d'offrir au public un service de recharge rapide pour véhicules électriques;

ATTENDU la compétence de la Ville de Trois-Pistoles dans les domaines de l'environnement et du transport;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Frédéric Lagacé

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour conclure et signer, avec Hydro-Québec et pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles, une entente ayant pour objet l'octroi par la Ville d'une aide financière de 10 000 \$ au déploiement d'une borne de recharge d'environ 400 volts sur le territoire de la municipalité;

Que : le Conseil autorise cette dépense qui sera effectuée lors de l'exercice financier de 2017.

ADOPTÉE

13 257

8. EMBAUCHE D'UN NOUVEL INSPECTEUR DES BÂTIMENTS ET DÉSIGNATION D'UN ADJOINT

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur des bâtiments est vacant depuis le 19 août dernier;

ATTENDU QUE ce poste comprenait également la fonction d'adjoint à la personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (désignée pour les cours d'eau; réf. résolution 12 923).

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles officialise l'embauche de M. Roch Guèvremont au poste d'inspecteur des bâtiments, l'entrée en poste étant en date du 12 septembre 2016, incluant une période de probation de 6 mois;

Que : Le Conseil nomme M. Guèvremont comme adjoint à la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

Que : Le Conseil mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour conclure, au nom de la Ville de Trois-Pistoles, un contrat de travail avec l'employé;

Que : Le Conseil désigne M. Benoit Rheault comme inspecteur des bâtiments adjoint.

ADOPTÉE

13 258

9. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu à l'unanimité,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles adopte la Politique d'accueil des nouveaux arrivants de la Ville de Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

13 259

10. ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2017

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser et de donner suite à la résolution no 13 084 concernant la prochaine entente de développement culturel;

Pour ce motif,

Il est proposé par Marie LeBlanc

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles conclut une entente de développement culturel pour l'année 2017 avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), cette entente étant constituée d'une enveloppe de 36 900 \$ provenant d'une contribution égale de la Ville et du MCC de 18 450 \$ chacune, la part du ministère se répartissant selon les trois enveloppes gouvernementales suivantes :

- Plan du livre : 2 500 \$;
- Patrimoine culturel : 7 950 \$;
- Développement culturel : 8 000 \$;

Que : Le Conseil précise que la part de la Ville se répartit de la même manière pour atteindre également 18 450 \$;

Que : Le Conseil mandate Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer tout document nécessaire pour mettre en force cette entente.

ADOPTÉE

13 260

11. PROJET D'ACQUISITION DE NOUVEAUX LIVRES DANS LE CADRE DU FONDS JEUNESSE CDJL

ATTENDU l'impact positif que l'éveil à la lecture et à l'écriture peut avoir dans le développement et la persévérance scolaire d'un jeune;

ATTENDU QUE la clientèle jeunesse revêt une importance particulière au sein de la clientèle desservie par la bibliothèque Anne-Marie-D'Amours de Trois-Pistoles;

ATTENDU QUE l'offre pour cette clientèle pourrait certainement être bonifiée via l'acquisition de nouveaux titres dédiés uniquement à cette clientèle;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Micheline Lepage

Et résolu unanimement,

Que : Le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise Mme Pascale Rioux, directrice générale, à déposer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles le projet de la Bibliothèque Anne-Marie-D'Amours de Trois-Pistoles dans le cadre du Fonds jeunesse CDJL visant l'acquisition de volumes destinés à la clientèle jeunesse.

ADOPTÉE

13 261

12. ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES CONCERNANT LA BIBLIOTHÈQUE ANNE-MARIE D'AMOURS

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges et la Ville de Trois-Pistoles en sont arrivés à une entente ayant pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un service de bibliothèque qui dessert la population de ces deux municipalités;

Pour ce motif,

Il est proposé par Maurice Vaney

Et résolu unanimement,

Que : le conseil municipal de Trois-Pistoles mandate M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, pour signer pour et au nom de la Ville de Trois-Pistoles ladite entente intermunicipale, celle-ci étant d'une durée de 5 ans, s'échelonnant du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021, et étant renouvelable.

ADOPTÉE

13 262

13. PROMESSE DE VENTE DU CAVEAU-THÉÂTRE

Il est proposé par Réjean Rioux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles autorise M. Jean-Pierre Rioux, maire, et Mme Pascale Rioux, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville une promesse de vente pour le lot 5 226 430 du cadastre du Québec, comprenant le Caveau-théâtre situé au 21 rue Pelletier à Trois-Pistoles; la promesse de vente signée avec des promoteurs comprendra les éléments que le maire et la directrice générale jugeront comme étant dans les intérêts de la Ville.

ADOPTÉE

13 263

14. DON : AFÉAS TROIS-PISTOLES

Il est proposé par Jacinthe Veilleux

Et résolu unanimement,

Que : le Conseil municipal de Trois-Pistoles verse à l'AFÉAS de Trois-Pistoles un don de 100 \$ pour la tenue d'un vin d'honneur soulignant le 50^e anniversaire de ce regroupement.

ADOPTÉE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- 1- Borne de recharge rapide ;
- 2- Surfaceuse à glace ;
- 3- Politique d'accueil des nouveaux arrivants ;
- 4- Caveau-théâtre ;
- 5- Projet de réfection des rues Jean-Rioux et Notre-Dame Est ;
- 6- Frais d'ingénierie du projet de réfection des rues.

13 264

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Rioux

Et résolu à l'unanimité,

Que : La séance soit levée. Il est 20 h 01.

ADOPTÉE

**Jean-Pierre Rioux
Maire**

**Benoit Rheault
Greffier**